



Vugelles, le 10 septembre 2025

MUNICIPALITÉ
de
Vugelles-La Mothe

Séance du Conseil général du 2 octobre 2025

Préavis n° 08/2025

Modification de la servitude ID 006-1999/003488 concernant un passage à pied et pour tous véhicules

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE VUGELLES-LA MOTHE

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Par la signature d'un Acte en brevet, la Commune de Vugelles-La Mothe et la Commune d'Orges souhaitent apporter des modifications aux servitudes suivantes :

1. Passage à pied et tous véhicules ID 006-1999/003488
2. Canalisation(s) d'eau ID 006-1999/000790.

Les autorisations générales d'acquérir et aliéner des Communes de Vugelles-La Mothe et d'Orges concernent uniquement les servitudes de canalisations.

Dès lors le présent préavis se rapporte uniquement la modification de la servitude concernant le passage à pied et pour tous véhicules (tracé jaune) pour laquelle l'autorisation du Conseil général de Vugelles-La Mothe et d'Orges fait défaut.

Descriptif

La Municipalité demande donc l'autorisation au Conseil de l'autoriser à signer l'acte en brevet pour la modification de la servitude : Passage à pied et tous véhicules ID 006-1999/003488, conformément au descriptif et au plan de servitude ci-dessous :

La Commune de Vugelles-La Mothe est propriétaire de la parcelle no RF 89 de la Commune de Vugelles-La Mothe, désignée comme suit au registre foncier : -----

<u>Feuillet</u>	<u>Folio</u>		<u>Surface [m²]</u>
89	2	<i>Les Jordils</i> -----	
		Bâtiment n°134 -----	51
		Accès, place privée -----	102
		Champ, pré, pâturage -----	31'456
		Forêt -----	<u>3'118</u>
		<i>Surface totale</i> -----	<u>34'727</u>

La Commune d'Orges est propriétaire de la parcelle no RF 88 de la Commune de Vugelles-La Mothe, désignée comme suit au registre foncier : -----

<u>Feuillet</u>	<u>Folio</u>		<u>Surface [m²]</u>
88	2	<i>Les Jordils</i> -----	
		Champ, pré, pâturage -----	<u>255</u>
		<i>Surface totale</i> -----	<u>255</u>

Les parties conviennent de modifier les servitudes foncières suivantes : -----

1. Passage à pied et tous véhicules ID 006-1999/003488 -----

Immeuble servant inchangé : 89 en faveur de la parcelle 88. -----

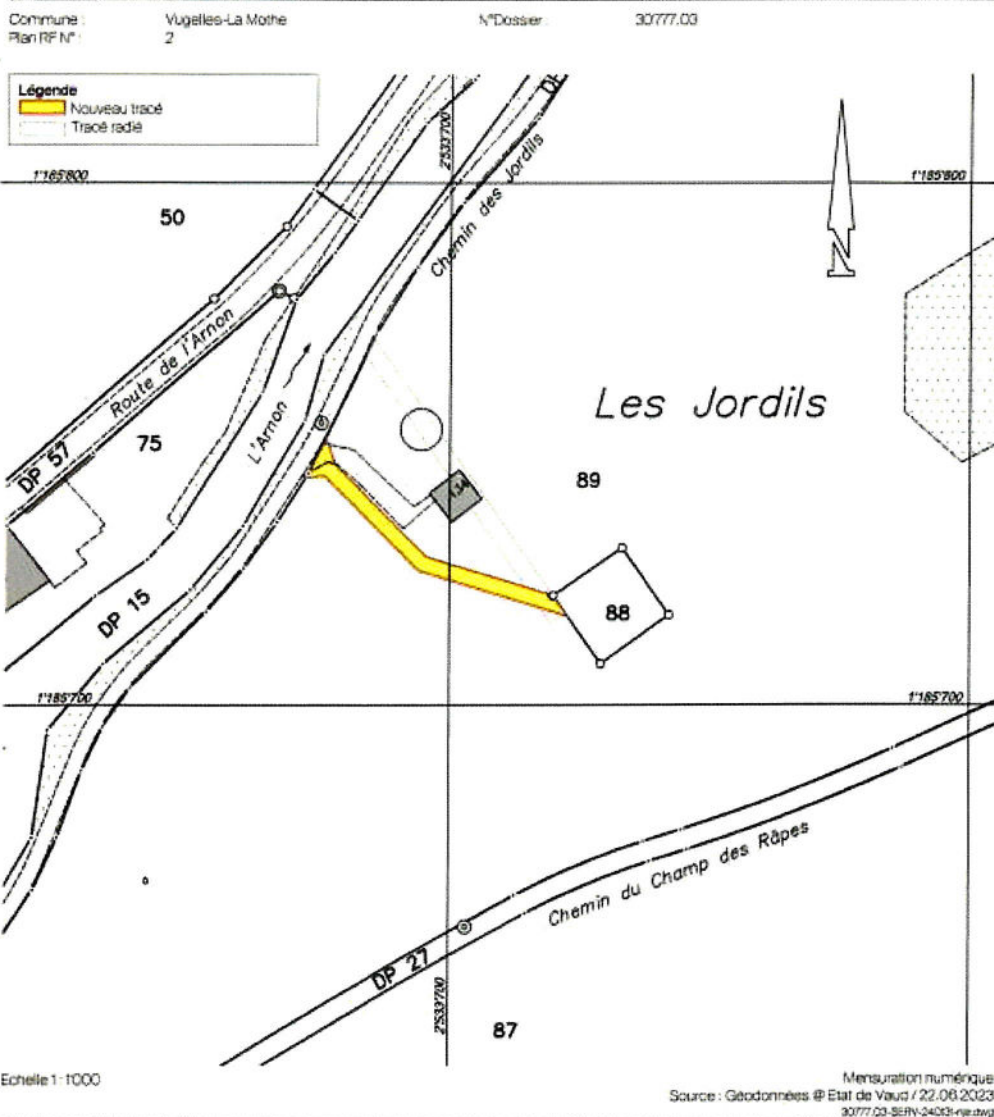
Nouvel exercice : -----

Cette servitude s'exerce prioritairement selon le tracé figuré en jaune (nouveau tracé) sur le plan établi par le bureau Jaquier Pointet SA, daté du 30 janvier 2024 et ci-annexé. Elle relie le fonds dominant et le chemin public établi le long de l'Arnon. Le tracé figuré en gris est radié. Les articles 741 et 742 CCS demeurent réservés. -----

Plan de servitude

Servitude n° ID 006-1999/003488

Modification de l'assiette de la servitude de passage à pied et tous véhicules



JaquierPointet

Jaquier Pointet SA
Rue des Rôchers 7 - CP
1401 Yverdon-les-Bains
www.jaquierpointet.ch

Sylvain PITET



Sylvain PITET
Ingénieur géomètre breveté

Yverdon-les-Bains, le 30.01.2024



Conditions particulières : ces modifications de servitudes sont concédées gratuitement par le fonds servant. Les frais de géomètre relatifs à la constitution de la servitude, ainsi que les émoluments du registre foncier sont à la charge de la Société Anonyme SAGENORD.

Le Conseil général de Vugelles-La Mothe

- Vu le préavis municipal no° 08/2025
- Entendu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser la Municipalité à modifier la servitude ID 006-1999/3488 qui concerne un passage à pied et pour tous véhicules

Adopté par la Municipalité lors de sa séance du 11 septembre 2025.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

MC Robba


MUNICIPALITE
LIBERTÉ
ET
PATRIE
VUGELLES-LA MOTHE

La Secrétaire

C. Maurer